

LES TAXIS DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE (94)

Liste des communes appartenant à la zone des Taxis Parisiens (Préfecture de Police de Paris)

- ALFORTVILLE
- ARCUEIL
- BONNEUIL SUR MARNE
- BRY SUR MARNE
- CACHAN
- CHAMPIGNY SUR MARNE
- CHARENTON LE PONT
- CHEVILLY LARUE
- CHOISY LE ROI
- CRETEIL
- FONTENAY SOUS BOIS
- FRESNES
- GENTILLY
- IVRY SUR SEINE
- JOINVILLE LE PONT
- LE KREMLIN BICETRE
- L'HAY LES ROSES
- MAISONS ALFORT
- NOGENT SUR MARNE
- ORLY VILLE
- LE PERREUX SUR MARNE
- RUNGIS
- SAINT MANDE
- SAINT MAUR DES FOSSES
- SAINT MAURICE
- THIAIS
- VILLEJUIF
- VINCENNES
- VITRY SUR SEINE

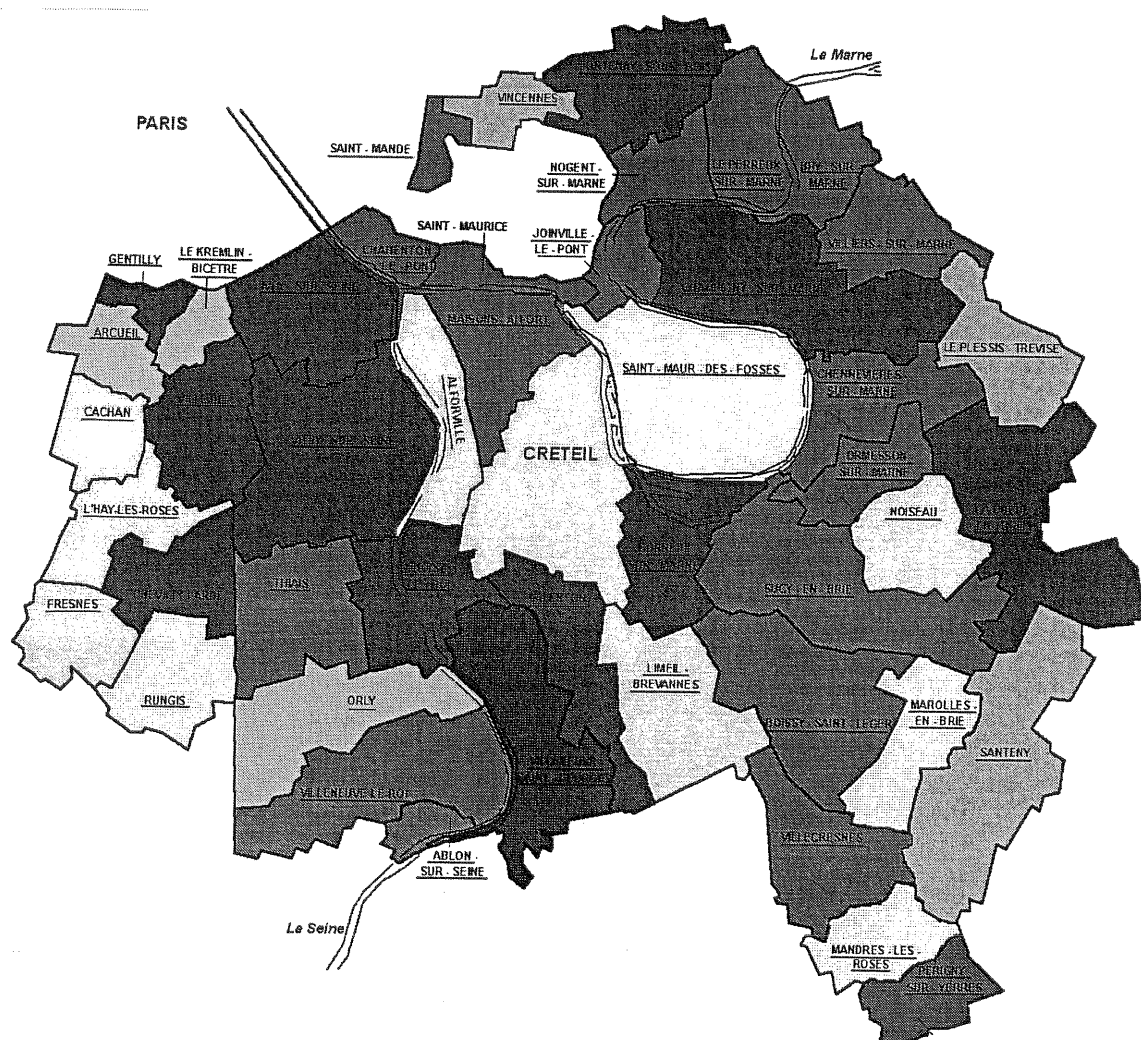
Liste des communes – Taxis Communaux (Préfecture du Val de Marne)

- ABLON SUR SEINE
- BOISSY SAINT LEGER
- CHENNEVIERES SUR MARNE
- LA QUEUE EN BRIE
- LE PLESSIS TREVISE
- LIMEIL BREVANNES
- MANDRES LES ROSES
- MAROLLES EN BRIE
- NOISEAU
- ORMESSON SUR MARNE
- PERIGNY SUR YERRES
- SANTENY
- SUCY EN BRIE
- VALENTON
- VILLECRESNES
- VILLENEUVE LE ROI
- VILLENEUVE SAINT GEORGES
- VILLIERS SUR MARNE

Taxis Banlieue (Préfecture du Val de Marne)

- AEROPORT D'ORLY

La carte des taxis communaux



résulte du décret n° 71.606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfet des Hauts de Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne,

I – COMMUNES D'EXERCICE

“ Les chauffeurs de taxis exercent d'une part dans les communes de moins de 20 000 habitants suivantes : ABLON SUR SEINE, BOISSY SAINT LEGER, CHENNEVIERES SUR MARNE, LIMEIL BREVANNES, MANDRES LES ROSES, MAROLLES EN BRIE, NOISEAU, ORMESSON SUR MARNE, PERIGNY SUR YERRES, LE PLESSIS TREVISE, LA QUEUE EN BRIE, SANTENY, VALENTON, VILLECRESNES, VILLENEUVE LE ROI ;

et d'autre part dans les communes de plus de 20 000 habitants suivantes :

SUCY EN BRIE, VILLENEUVE SAINT GEORGES, VILLIERS SUR MARNE

II – AEROPORT D'ORLY

Les taxis de banlieue stationnant sur l'aérogare Ouest.